

Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-63
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Chasseur 2 Adepte de récréotourisme 7 Villégiateur Membre d'un groupe environnemental 5 Entreprise privé	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage : X	
Opérationnelle :	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
« Je suis d'accord avec la fermeture et la reconstruction du couvert végétal de chemins forestiers en grand nombre, pour restaurer l'habitat du caribou montagnard » « Il est essentiel de réduire le nombre de chemins forestiers de cette façon, nous protégeons l'habitat de nos espèces menacées. » « 👉 Ces chemins fragmentent les écosystèmes et nuisent à des espèces vulnérables comme le caribou montagnard 🦌. Leur disparition permet à la végétation de reprendre ses droits et favorise la biodiversité. Restaurer ces zones protège les rivières et les sols contre l'érosion, tout en respectant les objectifs de conservation des réserves fauniques 🌍. » « L'impact négatif des chemins sur le caribou est bien documenté dans la littérature scientifique, et la restauration des chemins est l'une des mesures nécessaires au rétablissement de la population » « Le fait que ce soit trois blocs de chemins est très bien aussi: cela permettra la création de massifs, c'est ce qu'a besoin le caribou montagnard de la Gaspésie » « Leur remise en production et la restauration de l'habitat du caribou fait partie des mesures prioritaires du Plan de rétablissement 2019-2029 de la population de caribous de la Gaspésie » « Quant au motif de restauration de l'habitat du caribou montagnard du Parc national de la Gaspésie, nous considérons qu'il est inapproprié compte tenu que le territoire du caribou montagnard, que nous nommons « territoire complet », se compose à 95% du Parc national de la Gaspésie (1981) et à 5% d'une partie du Parc de la Gaspésie (1937) »	

« Je suis contre la protection de quelques caribous en Gaspésie »
Carte jointe : Oui ☐ Non ☒
3. ENJEU
Protection de la biodiversité
4. OBJECTIF
Participer à la restauration d'habitat faunique
5. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:
<u>VOIC rétablissement du caribou</u> Le caribou de la Gaspésie est désigné comme population « menacée » en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (E-12.01). De même, il jouit de la reconnaissance légale d'un périmètre d'habitat en vertu du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (E-12.01, r. 0.2.3) à l'intérieur duquel les besoins du caribou de la Gaspésie doivent être pris en considération lorsque des interventions forestières... Comme il est présenté à l'indicateur 2, la zone d'habitat essentiel constitue le cœur des habitats fréquentés par le caribou montagnard de la Gaspésie; c'est la zone prioritaire à restaurer. Les chemins facilitent le déplacement des prédateurs, diminuent la qualité d'habitat du caribou et augmentent le dérangement par les humains ayant comme résultat une diminution de la fréquentation du caribou pour un territoire donné. De plus, les chemins contribuent fortement au taux de perturbation global de l'habitat du caribou de la Gaspésie. Par ailleurs, la fermeture de chemins a été ciblée comme une mesure prioritaire par les équipes de rétablissement du caribou de la Gaspésie. La fermeture de chemin constitue en effet un moyen concret de restauration d'habitat dans une matrice où le taux de perturbation à long terme est élevé. Afin de réduire l'empreinte des perturbations à long terme dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie, le MFFP prévoit procéder, dans les secteurs névralgiques, au démantèlement et au reboisement de chemins multiusages. <u>Plan de gestion de la voirie forestière</u> SOLUTION 1. FERMETURE DE CHEMINS : CHEMINS EXISTANTS Enjeux liés : Fragmentation du couvert forestier et qualité de l'habitat aquatique Buts : Augmenter la superficie de forêt d'intérieur, réduire les perturbations de l'habitat du caribou, réduire la perte de superficie productive, réduire les risques d'érosion et d'apport de sédiments vers les cours d'eau. Tronçons de chemins ciblés ☐ Chemin problématique pour le maintien de la qualité de l'habitat aquatique et inutilisé suite à la construction d'une voie de contournement ☐ Chemin situé dans l'aire de répartition du caribou 1 ☐ Chemin traversant ou situé près de la limite d'un territoire faunique structuré ☐ Chemin traversant ou situé près d'une aire protégée ☐ Chemin situé dans un COS où le maintien de blocs compacts est problématique ☐ Chemin sans issue (sans embranchement secondaire)

Les milliers de kilomètres de chemins qui parcourent notre territoire ne sont pas seulement des accès : **ils modifient profondément le couvert forestier, avec des effets notables sur la biodiversité et les processus écologiques. Si le maintien d'un accès à la forêt publique pour l'ensemble des utilisateurs apparaît essentiel, la diminution du morcellement des massifs forestiers par le réseau de chemins l'est tout autant.**

Le caribou est une espèce particulièrement sensible aux chemins forestiers. D'une part, les caribous **changent leur comportement en présence de chemins, et d'autre part les chemins constituent des voies de déplacement préférentielles pour ses prédateurs.** Le maintien et le rétablissement de la harde de caribous de la Gaspésie sont compromis, entre autres, par la forte densité de chemins dans une large part de son aire de fréquentation.

Le maintien de la certification FSC des industries forestières de la région passe par la démonstration que des mesures adéquates sont prises pour assurer la protection de l'habitat du caribou.

Certification FSC

6.4.2 Des plans sont élaborés par des spécialistes qualifiés* pour protéger et aménager les habitats* des espèces en péril* identifiés à l'indicateur 6.4.1 qui peuvent être touchés par les activités d'aménagement forestier*. Ces plans tiennent compte des enjeux suivants :

1. l'identification des impacts potentiels des activités d'aménagement* sur les espèces en péril*, leur statut de conservation* et leurs habitats* associés;
2. **les mécanismes pour protéger les espèces en péril* et leur habitat* au moyen d'aires protégées*, de territoires désignés pour la conservation*, d'un aménagement favorisant la connectivité* des habitats*, de zones continues d'habitat*, de la gestion des voies d'accès et d'autres mesures de gestion des habitats*, selon le cas;**
3. les préoccupations sociales et économiques de même que des préoccupations des peuples autochtones*.

Les mesures prises par rapport aux préoccupations sociales et économiques ne viennent pas limiter ni amoindrir les efforts de protection et de gestion des espèces en péril* et de leur habitat*

Mémoire de la TGIRT sur le caribou

Constat 2 - Ainsi, les membres de la TGIRT reconnaissent que la prédation, le rajeunissement de la matrice forestière, les infrastructures routières et le dérangement humain sont, à différents niveaux, **actuellement les principaux facteurs de déclin de la population du caribou de la Gaspésie**, et que des interactions existent entre ces facteurs qui amplifient leurs effets globaux sur le cheptel et sa capacité de recrutement.

Constat 3 - Ainsi, les membres de la TGIRT reconnaissent les statuts légaux, soit celui d'espèce menacée au niveau provincial et d'espèce en voie de disparition au niveau fédéral, de la population du caribou de la Gaspésie et, par conséquent, les obligations gouvernementales - tant provinciales que fédérales - envers la protection de cette espèce et de son habitat.

6. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
L'enjeux de la protection de la biodiversité est reconnu. L'objectif de participer à la restauration d'habitat faunique est reconnu. Il est reconnu que la fermeture de chemin est un moyen concret et prioritaire de restauration d'habitat.
7. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
La proposition de solution du MRNF est adoptée par la Table. Abstention de la MRC de la Haute Gaspésie
8. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
9. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES